

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2026/002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 19 MARS 2026

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles - OLIVIER Denis

Excusés : DEVINE Marc - BOURNE Véra - BOUCHET Jean-Claude

Syndic suppléant : PELISSIER Laurence - CAPELLO Jean Pierre

Excusé : PECOULT Rémi

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

=====

LE SYNDICAT :

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation.

Constatant que le compte financier unique présente un excédent d'exploitation de **429 120.22 euros**.

RECONNAIT

Que les recettes et les dépenses de l'exercice clos ont été régulièrement affectées et sont exactement reportées. Que les dépenses ordonnancées sont renfermées dans les limites des fonds alloués au budget et autorisations spéciales.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation de l'excédent reporté, section de fonctionnement :

002 : excédent en section de fonctionnement : 115 005.31 euros

Affectation de l'excédent à la section d'investissement :

001 : excédent en section d'investissement : 214 114.91 euros

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 100 000.00 euros

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition d'affectation des résultats 2025, du Président, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Le compte financier unique est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 084-298401712-20260319-2026_002-DE



Mr HONORAT GUY
ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES

